

COMMENT REMPLIR SON PLAN ET SON CAHIER D'EPANDAGE

1. DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

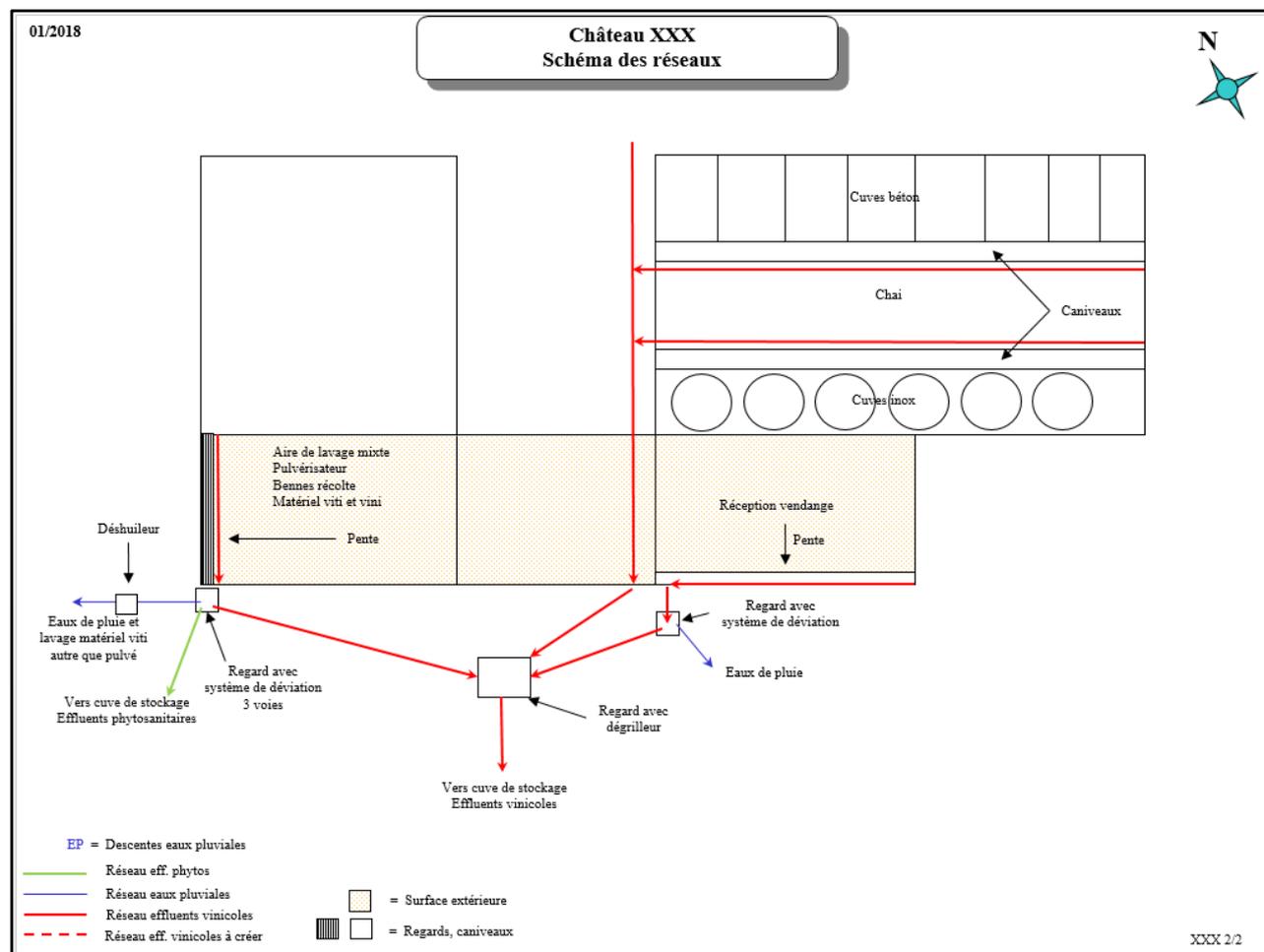
- **Schéma des réseaux hydrauliques (eaux de pluie, eaux de refroidissement, effluents vinicoles et autres effluents)** : indiquer l'emplacement des cuves, les regards, les caniveaux, les postes de relevage, les aires de lavages extérieures, les éléments de dégrillage ou décantation ainsi que le sens et la direction des différents réseaux d'effluents intérieurs et extérieurs au chai.

Rappel : Les différents réseaux doivent être séparés (NB : les eaux pluviales et de refroidissement peuvent être regroupées et/ou envoyées directement dans le fossé. Le refroidissement des cuves en circuit ouvert (exemple : par ruissellement à eau perdue) est interdit au-delà de 5m³/j.

Vous devez joindre un schéma des réseaux

Si le schéma est en annexe, le préciser ici.

Exemple de schéma des réseaux :



2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'EPANDAGE

Caractéristiques du stockage :

- Emplacement du stockage par rapport au chai

Vous devez joindre une carte ou une photographie aérienne, éditées par exemple depuis Google Maps®, Géoportail® ou de documents papiers.

Si la carte est en annexe, le préciser ici.

Exemple de carte :



Mode d'aspersion de l'épandage :

- Epandage par tonne à lisier / citerne

Rappel : Le dispositif d'épandage doit permettre une bonne répartition des effluents au sol. La technique de répartition des effluents ne doit pas générer de nuage.

- Epandage par aspersion

Rappel : L'aéro-aspersion, par utilisation de dispositifs générant des **brouillards fins**, est interdite lorsque les effluents sont susceptibles de contenir des pathogènes. Vous devez le vérifier par une analyse auprès d'un laboratoire.

Contact laboratoire : Aurea – 39 rue Michel Montaigne 33294 Blanquefort

Tél : 01.44.31.40.40

- Hauteur moyenne de la lame d'eau apportée à chaque passage en mm

Rq. : La hauteur moyenne de la lame d'eau peut se calculer par rapport au volume apporté à l'hectare. 1 mm = 1 litre par m².

Ex : 150m³/hectare = 150 000 litres/10 000 m² = 15 litres/m² = lame de 15 mm.
A diviser par le nombre de passages effectués pour épandre les 150 m³/ha.

Rappel : La dose d'apport par passage est déterminée en fonction des caractéristiques du sol et des besoins de la culture. Elle doit être calculée pour éviter de dépasser la capacité d'absorption des sols. De plus l'épandage doit avoir un intérêt agronomique pour les sols et/ou la nutrition des cultures, en prenant soin de ne pas dépasser les besoins (NPK) de la plante.

3. DONNEES SUR LES EFFLUENTS

- Enregistrement des consommations en eau de l'activité vinicole :

Rappel : L'installation de compteurs d'eau sur les différentes ressources permet de mesurer les volumes d'eau consommés par l'activité vinicole.

Le relevé de la consommation en eau est **une obligation réglementaire pour les chais produisant entre 500 hL et 20 000 hL de vin par an**, autrement dit, soumis à déclaration auprès des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Pour ces chais, le relevé doit être effectué une fois par mois pendant la période vendanges-vinifications et il est conseillé de relever les compteurs au minimum 2 autres fois dans l'année (avant les vendanges et après la période vendanges-vinifications par exemple).

NB : Il est possible d'installer des sous-compteurs aux différents points d'eau (pensez aussi à l'aire de lavage de la machine à vendanger et des bennes).

En cas d'absence de compteurs, vous devez connaître le ratio de production moyen utilisé en litres d'eau consommés par litre de vin produit.

Exemple de tableau d'enregistrement :

Année : 20..					
	Mois	Compteur 1		Compteur 2	
	Relevé compteur	Volume consommé	Relevé compteur	Volume consommé	
Janvier					
Février					
Mars					
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
TOTAL :					

Si le tableau est en annexe, le préciser ici.

- Composition des effluents :

Rappel : Vous devez réaliser une analyse d'échantillon des effluents :

- **avant le premier épandage** (après brassage de la cuve) : pour la valeur polluante (pH, MES, DCO et DBO₅) et pour la valeur fertilisante NPK (Azote total, Phosphore et Potassium)
- **puis tous les 3 ans** pour les valeurs polluantes et fertilisantes.

Contact laboratoire : Aurea – 39 rue Michel Montaigne, 33294 Blanquefort
Tél : 01.44.31.40.40

Penser à conserver ces analyses au moins 5 ans.

Vous devez insérer les résultats des analyses des effluents à chaque nouvelle analyse.

4. DONNEES SUR LES PARCELLES AGRICOLES

- Localisation du chai et des zones d'épandage :

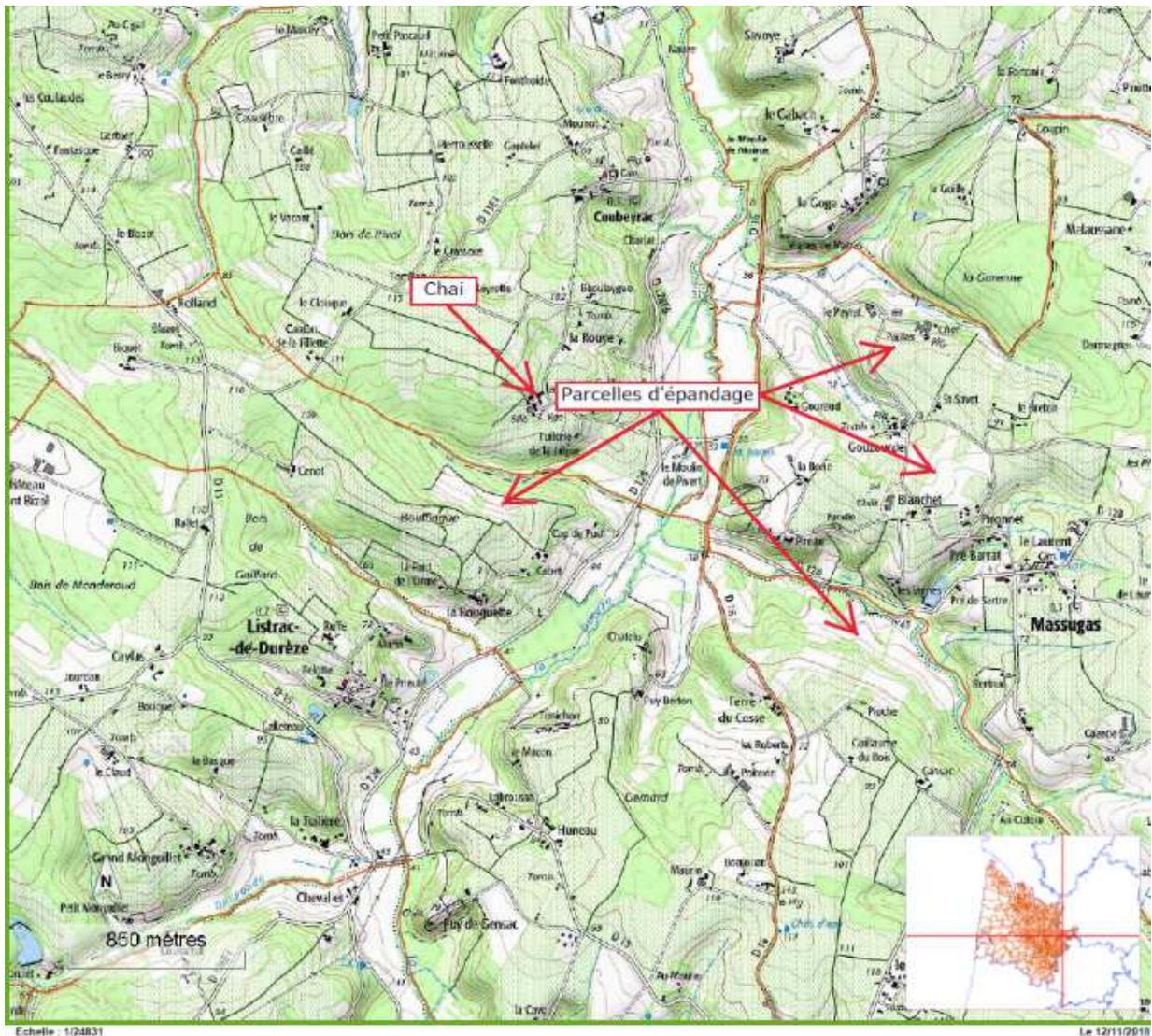
Rappel : Il est conseillé que la distance ne dépasse pas les 3 à 4 km entre le chai et les parcelles pour éviter les pertes de temps.

Vous devez joindre une carte (éditées par exemple depuis Google Maps®, Géoportail® ou de documents papiers au 1/25 000^{ème}) avec la situation de l'exploitation, des zones d'épandage, des réseaux hydrographiques et des relevés des périmètres de protection des captages AEP (alimentation en eau potable)

(cette information est disponible auprès des mairies ou de l'Agence Régionale de Santé).

Si la carte est en annexe, le préciser ici.

Exemple de carte :



- Température et la pluviométrie :

Joindre un graphique des températures et pluviométrie sur le secteur sur l'année passée avec éventuellement la moyenne des 10 dernières années. Si pas de station météo dans le secteur, joindre le relevé de la station de Mérignac.

- Localisation des parcelles et périmètres d'épandage pour chaque zone :

Vous devez joindre une carte ou une photographie aérienne (éditées par exemple depuis Google Maps® ou Géoportail® ou de documents papiers) en y localisant les parcelles d'épandage et en mettant en évidence les zones non épandables au sein de ces parcelles.

Exemple de carte :

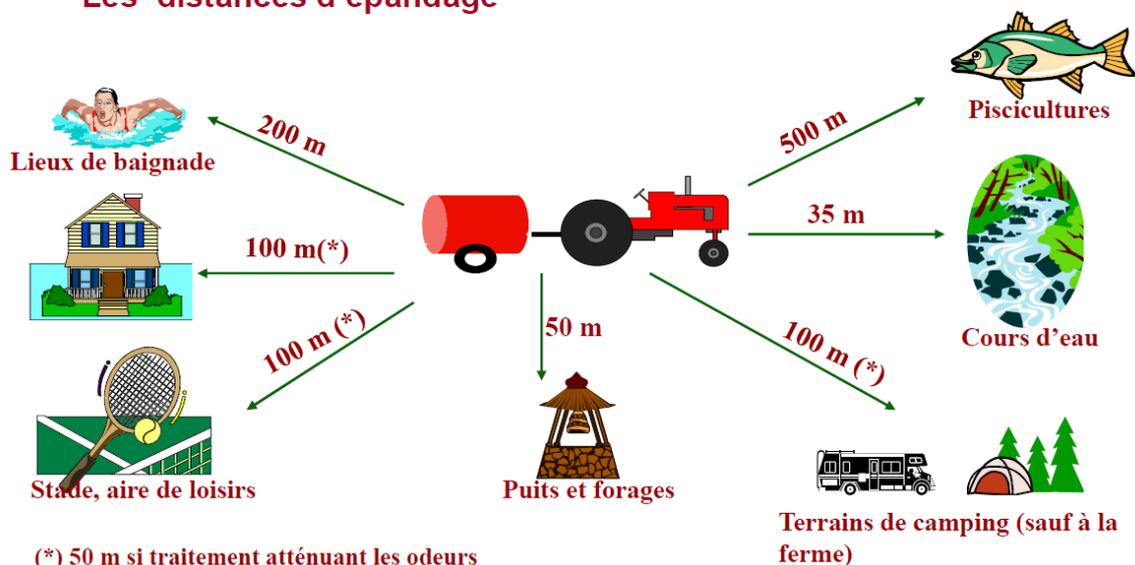


 : limites des parcelles

 : zones non utilisables

Rappel : Pour déterminer les zones non épandables

Les distances d'épandage



- Volume à apporter à l'hectare :

Sur des cultures annuelles (type céréales), pour connaître le volume maximal à apporter, en fonction des résultats de l'analyse NPK de l'effluent, il faut calculer le volume nécessaire pour les besoins de la plante.

	Rendement en q/ha	P2O5		K2O		MgO	
		coef kg/q	exp.	coef kg/q	exp.	coef kg/q	exp.
Blé tendre grain	75	0,9	68	0,7	53	0,15	11
Blé tendre grain + paille	75	1,1	83	1,7	128	0,25	19
Blé dur grain	65	1,2	78	0,6	39	0,15	10
Blé dur grain + paille	65	1,7	111	2,0	130	0,30	20
Orge grain	65	0,8	52	0,7	46	0,18	12
Orge grain + paille	65	1,0	65	1,9	124	0,25	16
Mais grain	100	0,7	70	0,5	50	0,15	15
Colza	35	1,4	49	1,0	35	0,40	14
Tournesol	35	1,3	46	1,0	35	0,40	14
Pois printemps	45	0,9	41	1,6	72	0,20	9
Féverole printemps	10	1,1	44	1,5	60	0,23	9
Soja grain	10	1,6	64	2,5	100	0,30	12
	Rendement en t/ha	coef t/ha	exp.	coef t/ha	exp.	coef t/ha	exp.
Mais fourrage pat 1 MS	14	5,5	77	12,5	175	2,30	32
Pomme de terre de conso.	65	1,7	111	6,5	423	0,30	20
Betterave racine	75	1,0	75	2,5	188	0,50	38
Luzerne	10	8,0	80	21,0	210	4,00	40

Conseil : De manière générale, sur les cultures annuelles et prairies exploitées, il est conseillé de ne pas dépasser les **150 m3 par hectare et par an**.

Le maximum accepté en règle générale sur les cultures et prairies exploitées est de 300 m3 par hectare et par an. Mais pour s'assurer que l'épandage soit réalisé dans de bonnes conditions et, en particulier, pour éviter le ruissellement et/ou la pénétration trop rapide dans les sols, la sécurité de 150 m3 par hectare et par an est vivement conseillée.

- Surface à prévoir :

Il est conseillé de prévoir 3 fois la surface pour effectuer une rotation tous les 3 ans sur le même secteur d'épandage. Et si les parcelles sont en prairies, il faudra réaliser les foins (et les exporter) sur le secteur épandu dans l'année. Penser à noter la date de récolte sur le cahier d'épandage.

A retenir : pour connaître la surface nécessaire pour l'épandage, il faut avant tout savoir le volume d'effluents produits à l'année. Ce volume peut être estimé si jamais il n'existe pas de compteur spécifique au chai. Sinon, on considère que la moyenne se situe entre 1L et 2L d'effluents par litre de vin produit.

- Liste des parcelles d'épandage avec indication des surfaces utilisables, de la nature des sols et des cultures en place :

Exemple de tableau :

Parcelle ou îlot	Lieu-dit	N° d'îlots de référence PAC ou référence cadastrale	Surface totale (ha)	Surface exclue (ha)	Surface utilisable (ha)	Nature du sol (0 à 50 cm) Ex : sables ...	Nature du sous-sol (50 à 120 cm) Ex : limons légers ...	Culture
		TOTAL :						
		Prairies						
		Céréales						
		Autres						

Rappel : Il peut être utile de réaliser une analyse d'échantillon des sols des différentes zones d'épandage :

- avant le premier épandage
- puis, pour les exploitations de moins de 20 000 hL, tous les 5 ans
- puis, pour les exploitations de plus de 20 000 hL, tous les 4 ans
- et tous les 10 ans, pour vérifier les teneurs en éléments-traces métalliques (en particulier cuivre et zinc).

Contact laboratoire : Aurea – 39 rue Michel Montaigne 33294 Blanquefort Tél : 01.44.31.40.40

Penser à joindre ces analyses en annexe de ce plan d'épandage et à les conserver au moins 5 ans.

5. PROGRAMME PREVISIONNEL D'EPANDAGE

Exemple de tableau :

Campagne : 2017-2018

Parcelle	Volume (m3)	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	30												
2	100												
3	40												
	Période prévue pour l'épandage												

Rappel : Si l'épandage est réalisé sur des terres n'appartenant pas à l'exploitant, ce programme prévisionnel annuel d'épandage doit être établi, en accord avec les exploitants agricoles prêteurs de terres, au plus tard un mois avant le début des opérations concernées.

6. PRETEUR(S) DE TERRES

Si l'épandage est réalisé sur des terres n'appartenant pas à l'exploitant, vous devez insérer le contrat écrit entre le(s) prêteur(s) de terres et l'exploitant et ainsi mentionner l'identité et l'adresse du/des prêteur(s) de terres. Vous devez également préciser les engagements et responsabilités de chacun.

CAHIER D'EPANDAGE

Exemple de tableau :

Campagne : 2017-2018

Date de l'épandage	Référence de la parcelle N° de cadastre	Culture	Surface fertilisée (ha)	Volume apporté à l'hectare (m ³ /ha)	Volume total apporté sur la parcelle (m ³)	Composition en azote (N), phosphore (P) et potassium (K) des effluents (kg/m ³)			Quantités apportées à l'hectare (kg/ha)			Opérateur	Météo
						N	P	K	N	P	K		
03/04/2018	ZR 22	Prairies	2,5	100	250	0,1	0,2	0,3	10	20	30	Martin LECEP	Soleil
05/04/2018	ZR 16	Prairies										Martin LECEP	Nuages

Si les parcelles n'appartiennent pas à l'exploitation, vous devez insérer un bordereau qui doit être co-signé par chaque prêteur de terres et l'exploitant. Il comporte les informations ci-dessus et doit être établi au plus tard à la fin du chantier d'épandage.

Exemple de calcul pour compléter ce tableau :

Soit la surface épandue = 2,5 ha

Soit le volume apporté à l'hectare = 100 m³/ha

Soit la composition en azote de l'effluent = 0,1 kg/m³ (se référer à l'analyse)

Alors : **Volume total apporté sur la parcelle = volume apporté à l'hectare * surface épandue**

= 100 * 2,5 = 250 m³ d'effluent sur la parcelle

Quantité d'azote apporté à l'hectare = quantité d'azote apportée à la parcelle / surface épandue

= 250/2,5 = 100 kg d'azote/ha

Ou = **volume apporté à l'hectare * composition en azote**

= 100 * 0,1 = 10 kg d'azote/ha